



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 JANVIER 2016**

Le 20 janvier 2016, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à 20 h 30 à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCELLOS – M. Johan THENET et Mme Nathalie VIOLET.

**Absente excusée** : Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST).

Monsieur Serge RAFFIN a été désigné comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2015
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels
- 3) Marché du lotissement « Les Tâtes » - avenant en moins-value pour le lot n° 1
- 4) Taverne de Pontverre - lancement de la consultation pour nouveau contrat d'exploitation
- 5) ENS – projet d'extension de la zone de pelouse sèche au Crêt d'Hauterive
- 6) Présentation du projet de liaison douce entre le hameau de Pontverre Haut et le Chemin de la Fruitière
- 7) Toiture pour podium
- 8) Demandes de subventions
- 9) - Questions et informations diverses

1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 DECEMBRE 2016 :**

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

2) **AFFAIRE FONCIERE :**

Aucune demande n'est à soumettre aux membres du Conseil Municipal pour cette séance.

3) **MARCHE DU LOTISSEMENT « LES TÂTES » - AVENANT EN MOINS VALUE DU LOT 1 :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n° 21.01.2015/05 du 21 janvier 2015, un marché de travaux pour l'aménagement du lotissement « Les Tâtes » a été attribué aux sociétés FERRAND TP et COLAS pour un montant total de 133 578.05 € HT, soit : 160 293.66 € TTC.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 janvier 2016, et relatif à un avenant en moins-value, d'un montant de – 8 318.93 € HT (soit – 13.12 % du montant du marché du lot n° 1), présenté par la Société FERRAND TP, attributaire du lot n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** ledit avenant comme indiqué ci-après :

Lots	Noms	Tranche ferme	Avenant	TOTAUX HT
1	FERRAND TP	63 387.95 €	-8 318.93 €	55 069.02 €
2	COLAS	70 190.10 €		70 190.10 €
		133 578.05 €		125 259.12 €

ce qui porte le montant définitif du marché de travaux à 125 259.12 € HT, soit 150 310.94 € TTC.

#### 4) TAVERNE DE PONTVERRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR NOUVEAU CONTRAT D'EXPLOITATION :

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 18 février 2015, les membres du Conseil Municipal ont accepté de proroger d'une année la durée du contrat administratif signé le 30 mars 2012 pour l'exploitation de la Taverne de Pontverre et ce, conformément à l'article 3 dudit contrat.

Ledit contrat administratif arrivant à expiration le 22 avril 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une nouvelle procédure de consultation, sous forme de bail administratif, pour permettre la continuité de l'activité de la Taverne de Pontverre à compter du 23 avril 2016 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la publicité nécessaire et à signer tous documents afférents à cette formalité ;
- **NOMME** les membres de la commission chargée d'examiner les offres comme suit :
  - M. Henri CARELLI, Maire
  - Mme Dominique ALVIN
  - M. Jean-Paul GRAVILLON
  - M. Serge RAFFIN
  - Mme Céline SCellos
  - M. Johan THENET

#### 5) ENS – PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE SECHE :

Monsieur le Maire rappelle que, par convention pluriannuelle 2013-2017, la commune s'est engagée dans un plan de gestion des espaces naturels de son territoire, en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Haute-Savoie (ASTERS).

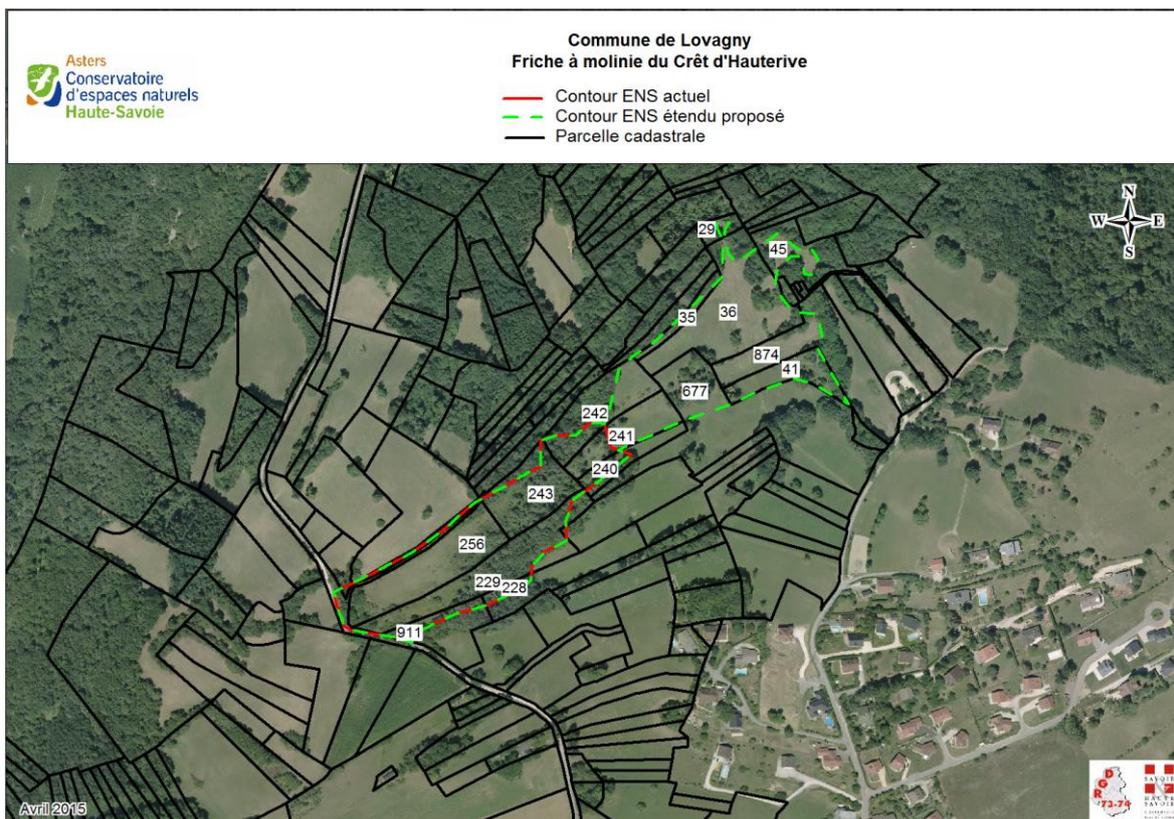
La convention porte sur une dépense de travaux étalée sur 5 ans, pour un coût total de 40 702.37 € HT, réparti comme suit :

- ⇒ la zone humide de Planchamp (coût estimé à 27 819.17 € HT, soit une moyenne de 5 563.83 € par an) ;
- ⇒ la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive (coût estimé à 12 883.20 € HT, soit une moyenne de 2 576.64 € par an).

La Commune de Lovagny bénéficie, durant ce plan quinquennal, de subventions du Conseil Départemental à hauteur d'une somme totale de 19 225.40 € pour les deux sites et de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 3 912 € pour la zone humide de Planchamp.

A la demande d'ASTERS, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'extension de la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive, dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS-74), selon le tracé défini ci-dessous et sous réserve de l'autorisation des propriétaires des parcelles concernées, à savoir : A 29-35-36-41-45-240-241-242-677 et 874. Certaines parcelles (A 240-241 et 242) sont déjà incluses, pour parties, dans la première zone ;



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure et signer les conventions d'usage pour la préservation des sites avec les propriétaires fonciers, ainsi que tous documents afférents à ce dossier, et à **SOLLICITER** des aides financières complémentaires auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

6) **PROJET DE LIAISON DOUCE ENTRE LE HAMEAU DE PONTVERRE HAUT ET LE CHEMIN DE LA FRUITIERE:**

Suite à l'aménagement du Hameau de Pontverre Haut, Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir une liaison douce « piétons/cycles » pour relier ces habitats au centre du Chef-Lieu en toute sécurité.

Les premières études, présentées par Monsieur Georges DUCRET, Adjoint au Maire chargé des voies et réseaux, offrent quatre possibilités :

- 1°) - cheminement piétons et cycles le long de la RD 64 « Route des Gorges », sans surélévation mais avec une largeur de trottoir de 2 mètres ⇒ montant estimé des travaux : 248 500 € HT ;
- 2°) - cheminement piétons et cycles séparé de la route, en partie supérieure du talus, largeur de 2 mètres (pente raide) ⇒ montant estimé des travaux : 187 000 € HT ;
- 3°) - cheminement piétons et cycles le long de la RD 64, avec surélévation de 0.50 m du sol et garde-corps, largeur de trottoir de 2 mètres ⇒ montant estimé des travaux : 292 000 € HT ;
- 4°) - cheminement piétons uniquement, le long de la RD 64, largeur de trottoir de 0.70 mètre ⇒ montant estimé des travaux : 190 870 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **OPTE** pour la réalisation de la première solution, à savoir : cheminement piétons et cycles le long de la RD 64, sans surélévation mais avec une largeur de trottoir de 2 mètres, au coût des travaux estimé à 248 500 € HT ;
- **DEMANDE** le chiffrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs ;
- **SOLLICITE** une aide du Conseil Départemental au titre de la voirie.

## 7) TOITURE POUR PODIUM :

Une consultation a été lancée pour l'acquisition d'une toiture équipant le podium communal. Compte-tenu des normes de sécurité, le produit correspondant, adaptable au podium actuel, coûte 14 868 € TTC. Dans l'attente de devis supplémentaires, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## 8) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

### a) **Don de la Société Galeries des Gorges du Fier :**

Comme chaque année, la Société des Gorges du Fier adresse, à la Commune de Lovagny, un chèque bancaire de 400 € pour contribution aux activités culturelles de la Commune et sollicite l'affectation de cette somme prioritairement au secteur jeunesse (école, bibliothèque...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter, pour l'année 2016, cette somme de 400 € à l'Ecole Publique de Lovagny.

### b) **Subventions aux associations :**

Suite à l'examen des différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal **ATTRIBUE** les subventions ci-dessous indiquées aux associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention	Vote
Les Copinous du Marais (Assistants Maternelles)	300 €	A l'unanimité
AFN	200 €	A l'unanimité
Banque alimentaire	125 €	A l'unanimité
Bab El Raid (Raid humanitaire)	Pas de subvention attribuée	11 Contre (dont 1 pouvoir) 1 Abstention (M. AIGON) 2 Pour (Messieurs CARELLI et CHAMBARD)

## 9) – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

### a) **CCFU – Mise en place d'une CLETC :**

Dans le cadre de l'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique (FPU), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU) doit mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), chargée d'évaluer les transferts de charges et le calcul des montants des attributions de compensation versées aux communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Henri CARELLI, Maire, et Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, en qualité de représentants de la Commune de LOVAGNY au sein de cette commission.

### b) **Assemblée générale du Comité des Fêtes :**

Madame Dominique ALVIN, Présidente du Comité des Fêtes et Conseillère Municipale, informe les élus de la date de la prochaine assemblée générale du comité qui aura lieu le samedi 30 janvier 2016.

La séance est levée à 22 h 45.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- ⇒ Mercredi 24 février 2016 – 20 h 30
- ⇒ Mercredi 23 mars 2016 – 20 h 30
- ⇒ Vendredi 22 avril 2016 – 20 h 30